



**IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
ET ARTICULATION DES TEMPS**



**MULTIFONCTIONNALITÉ
ET ÉCONOMIE DU BOIS**



GOUVERNANCE



RÔLE DES ACTEURS PUBLICS



La place des habitant·es et usager·es

« Dans les milieux forestiers, où la forêt fait partie de la vie et la culture locale, les habitants sont plus concernés car beaucoup sont propriétaires. Ils ont un œil attentif et font remonter les problèmes liés à la forêt »

Tensions / paradoxes / injonctions contradictoires

- **Sensibiliser VS Écouter et prendre en compte :** Il existe une multitude de formats de sensibilisation du public (rendez-vous du Parc, Ateliers marteloscope, Maisons de la forêt, visites pédagogiques en forêt privée, newsletters ...). Essentiels pour offrir une culture de la forêt aux habitant.e.s, ils restent souvent descendants et leur finalité est l'acculturation plus que la concertation. Les dispositifs de concertation sont peu fréquentés, en partie parce qu'il est difficile d'identifier les usager.e.s quand ils ne sont pas structurés.
- **L'Habitant·e expert·e VS Des savoirs-faire qui se raréfient :** Historiquement, la pratique de l'affouage était intégrée à une gestion dynamique des forêts et permettait aux habitant.es de contribuer directement à leur gestion quotidienne, tout en développant une expertise réelle. Cependant, ces savoirs-faire se transmettent moins, notamment dans les campagnes ou les jeunes générations tendent à se « citadiniser » dans leurs modes de vie. Certaines collectivités permettent à ces pratiques de perdurer dans les forêts communales, mais cela reste ponctuel.

« A l'origine les chartes forestières réunissaient l'ensemble des usagers. Par facilité on en a fait un outil d'entre soi, comme partout dans la filière forêt-bois »

« Comme les usagers ne sont pas forcément structurés, c'est difficile de les identifier et de les inclure dans nos instances de concertation classiques »

« Le problème ce sont les non sachants, qui se permettent de nous dire que ce qu'on fait n'est pas bien »

Nos hypothèses

- **Et si** les habitant·e·s contribuaient à la définition de la stratégie forestière d'un massif ou de leur commune ? Et si on leur donnait le statut de garant de certaines fonctions (sociale, environnementale...) ?
- **Et si** on évaluait les dispositifs de concertation existants et les effets qu'ils produisent ?
- **Et si** on créait une injonction à faire participer les habitant·e·s à des dispositifs légers, flexibles ?
- **Et si** on faisait rentrer des usager.es « gardien·ne·s de la forêt » dans les instances de décision des collectivités ?

C'est inspirant

- « Les gardien·ne·s de la forêt » à Cluny, une cohorte d'une vingtaine d'habitant·e·s, aux connaissances hétérogènes sur la forêt et formés pendant un an à faire de l'observation
- Les groupes bénévoles « comités communaux feux de forêt », qui font un travail de veille/observation sur le terrain
- Des dispositifs comme la convention citoyenne pour le climat, dans laquelle les citoyen·ne·s tiré·e·s au sort se réunissent pour s'informer, auditionner des expert·e·s, débattre ... et formuler des propositions.

Accueillir la controverse

Tensions / paradoxes / injonctions contradictoires

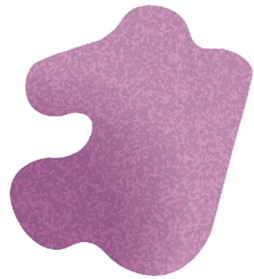
Rôle des alternatives : Marginalisées VS Porteuses de controverses fertiles : Les collectifs et acteurs porteurs d'alternatives et de nouveaux récits sont souvent mal perçus (et mal connus) par les acteurs historiques de la filière forêt-bois et assez peu inclus dans les espaces de concertation et de réflexion (même si des efforts de dialogue se déploient de plus en plus). Les controverses dont ils sont porteurs demeurent marginalisées. Dès lors, ils tentent de faire entendre leur voix autrement et s'engagent dans des modes d'actions plus revendicatifs, parfois médiatisés, cristallisant leurs tensions. Comment leur faire une juste place et donner à voir les alternatives dont ils sont porteurs ? Comment créer des instances de dialogue qui permettent de sortir des postures et jeux d'acteurs pour défendre un point de vue plus collectif ? (cf. la crispation autour de Canopée et la remise en cause de son agrément)

Nos hypothèses

- ▶ **Et si** on pensait des coalitions entre acteurs publics et acteurs militants pour ouvrir des alternatives ambitieuses et explorer la façon dont on pourrait donner une vraie place aux fonctions sociales et environnementales ?
- ▶ **Et si** une forêt publique était gérée par des collectifs citoyens, sur le modèle du démembrement foncier-bâti ?

C'est inspirant

- ▶ Certains lauréats de l'AMI « Concertation et multifonctionnalité des forêts » ont intégré les représentants des alternatives forestières dans le consortium de leurs projets
- ▶ La formation des forestier.e.s évolue, avec l'arrivée d'une nouvelle génération plus concernée par les questions de transition écologique, qui sera peut-être plus encline à dialoguer avec des acteurs hétéroclites.
- ▶ Journées controverses animé par l'URCOFOR Normandie



Coopérer entre acteurs

*« Les chartes forestières
c'est bien mais il va falloir
des moyens plus puissants »*

Tensions / paradoxes / injonctions contradictoires

➤ **Outils de concertation VS Systèmes de coopération** : Des dispositifs de coalition existent (chartes forestières de territoire, Comités inter-chartes, Comités locaux des Espaces Naturels Sensibles, Commission régionale de la forêt et du bois ...) mais leur impact sur la co-responsabilité et l'engagement des acteurs est limité.

De plus, c'est souvent l'acteur public qui endosse la coordination de ces espaces de dialogue, ou qui finance les animateurs des chartes forestières par exemple. Enfin, il y a **un risque de penser les outils de coopération comme des fins plus que comme des moyens au service de la multifonctionnalité et de la préservation des forêts.**

➤ **Droits de propriété : Comment faire un pas de côté ?** La propriété publique et la propriété privée sont très encadrées, avec des instances de gestion dédiées et non perméables (ONF VS CNPF). Cela peut nuire à des formes de coopération entre ces acteurs (chacun leurs logiques et obligations, leurs documents de gestion). À Cluny, après avoir exploré le rachat en SCIC de la forêt de l'hôpital (initialement publique), le choix s'est finalement porté vers le rachat par la collectivité seule, car des formes hybrides, entre privée et publique n'existent pas (la SCIC faisant basculer la propriété dans le domaine privé).

Propriétaire maître de la décision finale : il arrive que cet élément soit rapidement mis en avant dans les temps d'échanges collectifs, amenuisant l'impact des efforts collectifs ou des discussions en cours (dans le cas où le propriétaire n'est pas enclin au changement).

« A un moment s'est posée la question de l'achat d'une forêt entre le groupement citoyen et l'acteur public ... mais ça aurait fait tomber la forêt dans le régime privé, et on aurait pas été du tout concurrentiel avec d'autres gros propriétaires du territoire. C'était préférable de laisser la propriété dans le domaine public »



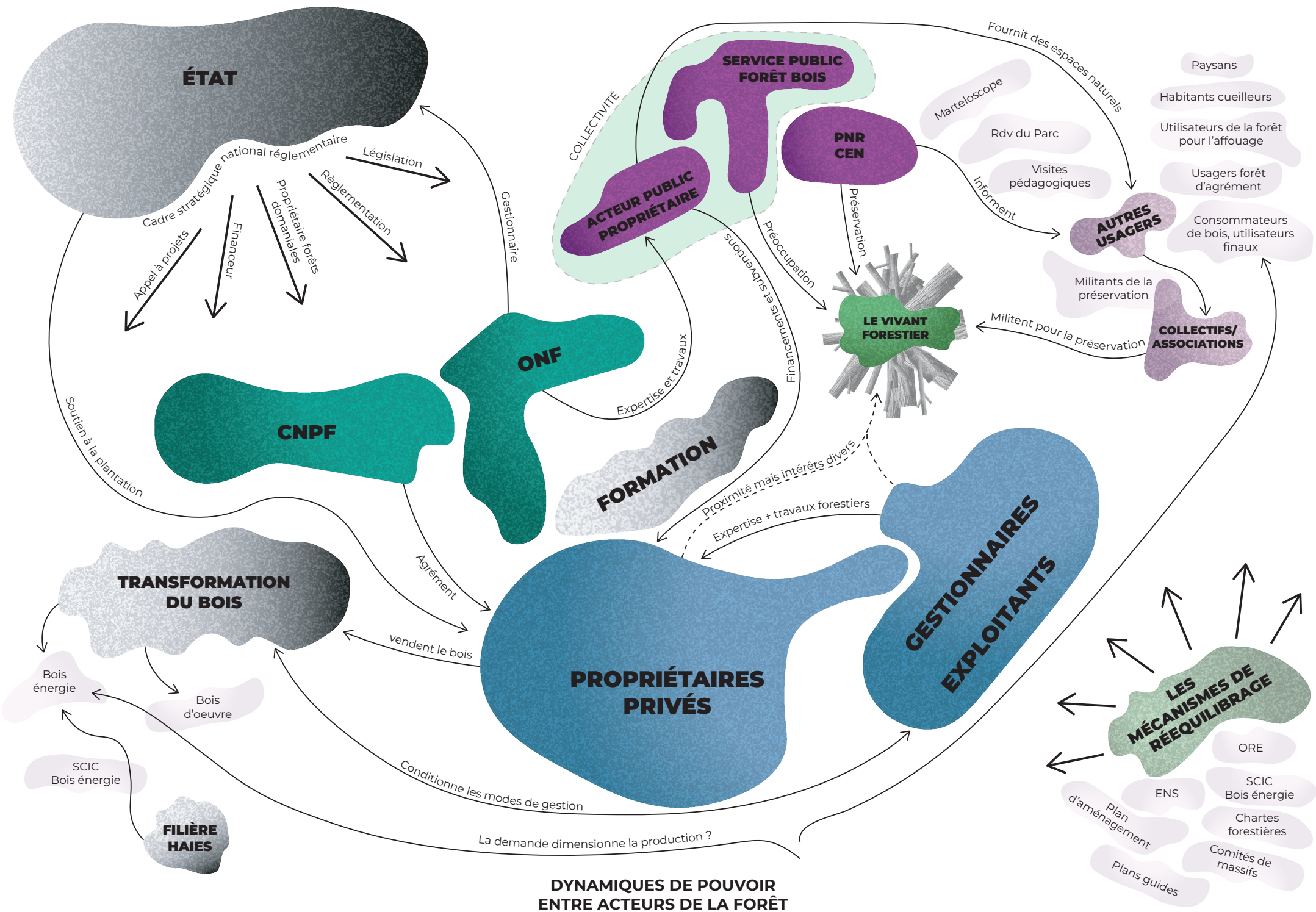
Nos hypothèses

- **Et si** on pensait le pilotage multi-acteurs des Espaces Naturels Sensibles ?
- **Et si** on dépassait les limites administratives de la propriété individuelle pour gérer en commun des forêts à l'échelle de leur réalité biophysique, à l'échelle d'un massif ?
- **Et si** on fédérait l'ensemble des « clients au changement » d'un territoire pour créer une vraie dynamique coopérative autour de la stratégie forestière ?
- **Et si** les chaufferies bois étaient gérées comme des communs ?
- **Et si** on pensait une coalition public-privé-citoyens autour de la gestion forestière et de la transformation du bois pour l'extraire des pressions financières et électoralistes ?
- **Et si** les groupements forestiers citoyens étaient des formes de communs forestiers, dans lesquels les membres sont égaux pour prendre les décisions ? Et si on accompagnait et encourageait davantage la structuration de ces groupements ?
- **Et si** on pensait des groupements d'achat inter-collectivités, entre des communes productrices de bois et des métropoles consommatrices sur un même territoire ?

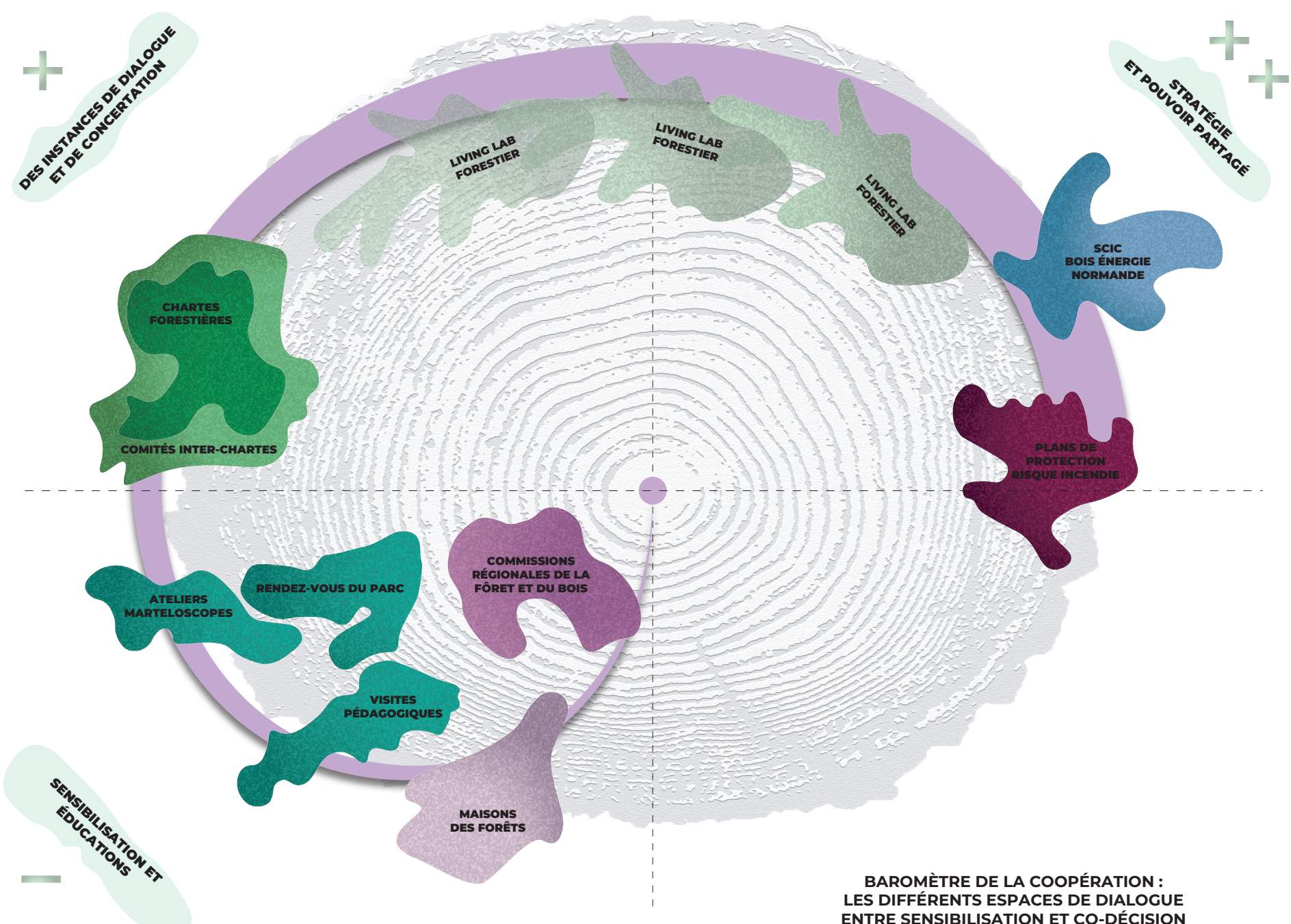
« En Seine Maritime et dans l'Eure, la mise en place de collectifs n'est pas toujours chose facile ; on est dans des logiques plutôt individualistes. »

C'est inspirant

- Une coopérative pour produire de l'énergie bois localement, sans augmenter la pression sur l'exploitation des forêts et qui en profite pour repenser le partage de la valeur au sein de la filière : en Normandie, une SCIC Bois-Énergie constituée de l'ensemble des acteurs de la filière permettra à la fois d'approvisionner les chaufferies bois locales à l'échelle de deux départements et de repenser le partage de la valeur entre l'ensemble des parties prenantes. On imagine qu'elle pourrait également venir questionner la demande et être le support de réflexions et d'actions autour de la sobriété énergétique et de l'isolation thermique
- Le format des comités de massif, pour rassembler les acteurs d'un même périmètre et penser une stratégie collective
- La méthodologie des livings lab forestiers, théorisée par Maxence Arnould, pour traiter collectivement des problématiques sur un périmètres donné et enclencher un plan d'actions partagé
- Le démembrement foncier-bâti sur les projets d'habitat, qui permet de séparer la propriété du sol de celle du bâtiment, afin de lutter contre la spéculation immobilière
- Expérimentation d'un bail « écologique et solidaire » par le Réseau des Alternatives Forestières



DYNAMIQUES DE POUVOIR ENTRE ACTEURS DE LA FORÊT



**BAROMÈTRE DE LA COOPÉRATION :
LES DIFFÉRENTS ESPACES DE DIALOGUE
ENTRE SENSIBILISATION ET CO-DÉCISION**